

Dans le cadre du programme qu(art)iers – résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale,

**la Ville de Laon,
la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,**

en lien avec l'Académie d'Amiens et la Préfecture de l'Aisne

lancent un

APPEL À CANDIDATURES

**en direction des artistes de tous domaines d'expression artistique
pour une résidence-mission
en faveur des habitants des quartiers politique de la ville
du 1^{er} octobre au 15 décembre 2024**

“MétamorphoseS”

Exploration artistique et sociologique des rapports aux espaces et aux temps sur le territoire de la ville de Laon

PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Laon est une ville préfecture située dans le département de l'Aisne, dans la région des Hauts-de-France, au nord de la France. Elle se trouve à environ 150 kilomètres au nord-est de Paris.

C'est une cité avant tout connue pour son histoire et son patrimoine. Elle possède un patrimoine culturel diversifié. Outre sa cathédrale, la ville abrite des églises, des remparts et des maisons à colombages qui témoignent de son passé médiéval. Laon a également développé une scène culturelle dynamique, avec des festivals, des expositions artistiques et des événements culturels tout au long de l'année. Les musées locaux présentent l'histoire de la région, mettant en lumière l'évolution de Laon à travers les siècles.

La ville a également pris des mesures pour promouvoir les arts contemporains, attirant des artistes et des créateurs. Les manifestations culturelles, les marchés traditionnels et les festivités locales contribuent à l'atmosphère animée de Laon, en faisant une destination attrayante pour les visiteurs en quête d'histoire, de culture et de charme médiéval.

L'économie de Laon repose sur divers secteurs, reflétant son histoire et son rôle régional.

La présence industrielle est significative, avec des entreprises opérant dans des secteurs tels que la production manufacturière, l'ingénierie, et l'industrie agroalimentaire. Ces industries contribuent à l'emploi local et à la vitalité économique de la région. Le commerce et les services jouent un rôle essentiel dans l'économie de Laon.

En raison de son riche patrimoine historique et culturel, le tourisme est un secteur économique clé pour Laon. Les visiteurs sont attirés par la cathédrale, les sites médiévaux, et les événements culturels organisés dans la ville. Les zones environnantes peuvent être dédiées à l'agriculture, contribuant ainsi à l'approvisionnement alimentaire local et régional.

Sur son territoire, les services sont présents par les établissements scolaires allant jusqu'au post bac par la présence de l'université de Picardie Jules Vernes (formation IUT) et la mise en place en 2023 d'une digitale académie. Les services petite enfance peuvent accueillir les enfants.

Le territoire se caractérise par la présence de services à la population particulièrement autour du sport. La ville est dynamique de son réseau associatif dans les domaines du sport, de la culture et de la solidarité avec plus de 200 associations répertoriées.

Les labels de la ville



La résidence-mission qu(art)iers s'inscrit dans la dynamique culturelle de la Ville de Laon. La municipalité place la culture au cœur de son projet avec des convictions fortes : l'accès à la création artistique comme facteur d'émancipation pour tous, l'ouverture au monde pour en comprendre son histoire, sa diversité et ses enjeux, la culture au plus près de chacun.

La résidence s'intègre dans cette notion de proximité culturelle et aussi dans le désenclavement des territoires des quartiers prioritaires, de levier culturel et artistique afin de lever les freins à la mobilité et développer les interactions entre les quartiers.

La ville est d'abord inscrite dans l'histoire. Laon, cité médiévale prospère, est le siège d'un important évêché. La cathédrale, construite au XIIe siècle, est un exemple impressionnant de l'architecture gothique. Sa particularité topographique unique dans le département est une curiosité géologique. Elle est mise en valeur par la cathédrale et les remparts qui lui ont donné ce nom de Montagne couronnée. De nombreux cheminements relient la ville haute et basse. Les plus spécifiques sont les grimpettes (cheminements piétons) qui offrent des balades sportives et dépayssantes à travers des voies en pleine nature.

Les partenaires et acteurs du territoire

Culturels

- Maison des Arts et Loisirs
- Médiathèques : Montreuil - Georges Brassens et Suzanne Martinet
- Microfolie
- Galeries d'exposition : M.A.L et Cloître St Martin - Coin des Artistes
- Lieu au Bonheur du Jour (quartier Champagne)

Educatifs

- écoles du 1er degré
- 2 collèges Charlemagne et Mermoz
- les établissements scolaires du 2nd degré
- le CFA
- les accueils de loisirs de la Ville (Maison Marc Sangnier- Anatole France) + Educateurs sportifs
- les jardins d'enfants

Socio-culturels

- centres sociaux Cap'No et Triangle
- Espace de vie sociale cité des cheminots et ARVIF

Autres

- Maison de l'emploi et la formation
- Cinéma
- antenne municipale
- UTAS (unité territoriale d'action sociale)
- CCAS
- les structures petite enfance
- ADSEA équipe de prévention

Afin de faire plus ample connaissance avec la ville de Laon, vous pouvez consulter le site web et la page Facebook de la ville :

[Ville de Laon - site officiel](#)

[Ville de Laon Facebook](#)

Le territoire d'intervention de la résidence se situe dans les deux quartiers prioritaires du contrat de ville : Champagne Moulin situé à l'est de la ville et le quartier Montreuil situé lui à l'ouest



L'annexe 1 (en fin du présent document) présente les données sociodémographiques des 2 quartiers.

LA RESIDENCE-MISSION QU(ART)IERS

Qu'est-ce qu'une résidence-mission Qu(art)iers à des fins d'EAC et de cohésion sociale ?

Les résidences-mission « Qu(art)iers » sont initiées à des fins de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale.

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations). L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené

au cours de la résidence sont encouragés.

Finalités du programme Qu(art)iers

- Pour tendre vers la généralisation d'une proximité organisée entre les habitants d'un quartier et des artistes et leurs œuvres sur une durée significative ;
- Pour fédérer, autour d'une présence artistique, les acteurs sociaux, éducatifs, associatifs et culturels d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- Pour créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle ;
- Pour vivre une expérience sensible en ultra-proximité, à l'échelle d'un lieu de vie et au rythme des propositions d'un artiste, architecte, journaliste, etc. au propos éminemment actuel spécifiquement invité en résidence ;
- Pour accompagner, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

Les objectifs transversaux liés au contrat de la ville de Laon et au label « cité éducative »¹

- Soutenir l'accès à la culture comme vecteur de cohésion sociale ;
- Développer les initiatives permettant aux familles, aux enfants et aux jeunes en difficultés d'être spectateur et acteur de la culture ;
- Ouvrir le champ des possibles : co-construire les mobilités ;
- Faciliter les leviers permettant d'agir sur les freins à la mobilité intellectuelle, physique et matérielle pour construire un parcours cohérent répondant aux envies et objectifs des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Pour qui ?

Pour tous les habitants d'un quartier concernés par la politique de la ville (QPV) avec une prise en compte particulière des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes), sur les différents temps de vie.

Comment ?

En s'appuyant sur plusieurs idées-forces :

- La présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel sous forme de résidence-mission dans le ou les quartier(s) ;
- L'accompagnement des habitants du quartier, par les acteurs professionnels du terrain, à l'accueil et à la rencontre active de cet artiste, de son univers et de ses œuvres ;
- Tirer parti de cette présence artistique pour fédérer les forces vives, notamment associatives, sociales et éducatives, du quartier autour de futurs projets partagés, fédérateurs et décloisonnant (inter-âges, inter-champs d'intervention, inter-temps, etc.).
- Colorer ces résidences des esthétiques et thématiques qui correspondent à des enjeux identifiés dans les QPV : artistes travaillant les questions de paysages, architecture, urbanisme, cadre de vie, géographies physiques et/ou sensibles, aménagement et tout projet permettant d'aborder ces territoires comme des laboratoires de transitions énergétique et urbaine et plus largement comme des laboratoires d'expression des droits culturels.

Où ?

- A l'échelle d'un QPV
- Inter-QPV pour favoriser la mobilité et lutter contre le sentiment d'enclavement physique et psychologique
- Des actions pourront être imaginées avec des quartiers non-inscrits dans la géographie prioritaire dans une optique de mixité et de cohésion sociales.
- Dans l'espace public avec des projets hors les murs déployés au plus près des habitants et permettant une valorisation, une relecture du cadre de vie.
- Avec et dans les structures culturelles, patrimoniales et socioculturelles afin de favoriser l'appropriation et la fréquentation de ces lieux et créer des habitudes partagées.

Quand ?

Durant trois mois consécutifs selon les dates annoncées dans le présent appel à candidature.

Pour en savoir plus : « qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »

¹ Pour plus de détails sur le dispositif des cités éducatives : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/cites-educatives-76#scrollNav-3>

LA RÉSIDENCE-MISSION QU(ART)IERS DE LAON

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue des résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la ville de Laon, un artiste de tous domaines d'expression artistique.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté sociale, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la ville de Laon, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

La thématique retenue : MétamorphoseS

Au travers de la thématique « MétamorphoseS », la présence artistique permettra de développer de nouveaux regards et de nouvelles appropriations de la ville.

Façonnés par l'urbain et par la nature, les espaces publics sont riches de rites sociaux et d'usages, qu'ils soient des espaces communs comme les cours d'écoles, les places publiques ou les cheminements qui relient les différents quartiers.

Cette résidence-mission d'éducation artistique et culturelle identifiera les évolutions de la ville dans le temps pour interroger l'appropriation au temps à la fois humain et historique - à l'aune de notre passé construire le présent et le futur. La ville se transforme – ses habitants également – et avec ces changements, le regard sur les espaces de vie évolue, tout comme la façon de vivre la ville et de l'habiter. Les habitants cheminent dans la ville, se relient les uns aux autres et évoluent.

L'artiste ou l'équipe artistique retenue devra ainsi :

Interroger nos liens, explorer nos chemins

Changer nos regards, oser franchir

et découvrir nos métamorphoses

Il s'agit donc, par l'enrichissement d'un regard artistique, de permettre la rencontre, l'expérimentation et le partage d'expériences avec les publics, de changer le regard et d'enclencher les conditions d'un processus d'appropriation positive des transformations urbaines et humaines du territoire.

La résidence s'adresse à tous les habitants **mais en particulier aux jeunes et aux habitants des quartiers prioritaires de la ville.**

Les objectifs spécifiques liés à la thématique retenue :

- Investir les communs, lieux de vie, de passage, lieux de rassemblement
- Faire réfléchir à l'usage et aux comportements sociaux à l'intérieur de ces espaces
- Révéler les usages, les lumières, les sons ... selon les différents moments de la journée
- Faire découvrir des lieux insolites
- Faire réfléchir sur l'espace public/ l'espace privé

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de trois mois pleins, consécutifs, soit treize semaines de présence effective, à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du 1er octobre au 15 décembre 2024.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

Une phase de découverte du 10 au 16 juin 2024 d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinée(s) aux acteurs du champ social et des solidarités en premier lieu et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 12 semaines (du 1er octobre au 15 décembre 2024), les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels issus des champs de l'action sociale et des solidarités, de la cohésion sociale, de l'insertion sociale, culturels, éducatifs (scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de la santé, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel et leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher et de faire se questionner les enfants, les adolescents et les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 15 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

Conditions financières

Les contributions respectives de la ville de Laon et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 9000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 18 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels des champs mentionnés précédemment susceptibles de déboucher sur :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée
 - des créations conjointes de « gestes artistiques »,
 - l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions

de grande envergure.

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste- résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Pilotage et accompagnement

La ville de Laon, par son service culturel, en collaboration avec l'association Loisirs et Culture, est l'opératrice de l'action en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires. Elle assure la coordination générale de la résidence-mission.

La ville de Laon assure :

- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget, etc.) et l'organisation technique avec le concours des partenaires ;
- la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias.

En lien avec l'association Loisirs et Culture, elle assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission ;
- la mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet.

L'association Loisirs et Culture assure :

- l'accompagnement des artistes résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
- avec l'aide des partenaires identifiés, l'accompagnement des habitants et des équipes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature et l'aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître;

Une information est lancée par la ville de Laon en direction des différents acteurs pouvant être concernés par la résidence-mission ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la ville de Laon.

Le service culturel de la ville de Laon s'est associé avec la direction de la solidarité et de l'éducation jeunesse pour une approche globale et inter directions de la résidence.

La ville œuvre en collaboration avec la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, l'Académie d'Amiens et la Préfecture de l'Aisne.

Les dispositifs d'appui sont le contrat de ville et la cité éducative.

L'approche est multi partenariale puisque l'un des objectifs de cette résidence est de fédérer les acteurs de proximité autour de l'exploration artistique. L'ensemble des partenaires figure en annexe 3.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : administrationmal@ville-laon.fr

Les candidats sont vivement encouragés à intégrer une démarche culturelle participative dans leur proposition et à mettre en œuvre des mécanismes de consultation et de participation des habitants afin de les impliquer activement dans la conception du projet. Cette approche vise à engager activement la communauté locale dans le processus d'expérimentation, de mise en œuvre et de valorisation du projet. La proposition doit démontrer une compréhension approfondie de la diversité culturelle de la communauté cible et proposer des actions concrètes pour favoriser l'inclusion de tous les habitants du territoire.

La proposition s'attachera à inclure des partenariats avec des organisations culturelles locales, des artistes, ou d'autres acteurs clés qui contribuent à renforcer la dimension culturelle du projet. Les candidats devront démontrer comment ils garantiront les meilleures conditions d'accès aux propositions culturelles aux habitants dans leur diversité d'âges et de situations.

Objet : programme qu(art)iers Ville de Laon / suivi du nom de l'artiste)

La date limite d'envoi est fixée au **24 mars 2024**.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du programme qu(art)iers. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens, en présentiel ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront du 1er au 5 avril 2024. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard la semaine du 15 avril 2024.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Ville de Laon

Nathalie Montcriol 06 16 77 00 33

nmontcriol@ville-laon.fr

Direction régionale des affaires culturelles

Florence Lemoine, conseillère action culturelle et territoriale culture/liens sociaux

florence.lemoine@culture.gouv.fr

Delphine Campagnolle, conseillère action culturelle et territoriale

delphine.campagnolle@culture.gouv.fr

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>

Annexe 1

Portrait du quartier Champagne - Moulin Roux

Démographie -données 2018

4136 habitants soit 16,7 % de la population - taux de pauvreté de 60,4% (79% de la population couverte par au moins une prestation de la CAF)

52,5 % de femmes (52,2% pour la commune) et 42,2% de moins de 25 ans (31,7% pour la commune)

43,2 % de ménage de 1 personne (48,9% pour la commune)

11,8 % de population de nationalité étrangère (6,9 pour la commune)

Education (données 2021) :

3 écoles maternelles + 2 élémentaires soit 603 enfants scolarisés du QPV

1 collège avec 237 enfants scolarisés du QPV

4 lycées sur la commune de Laon avec 49 enfants scolarisés résidents du QPV (filière générale ou technologique)

taux de retard en 3ème 28% pour les élèves résidant dans le QPV

2 ans après la 3ème - 30,9 % des élèves issus du QPV sont en 1ère générale - 20,8% en technologique et 22,1% en professionnelle

le taux de retard en 2nd en filière générale ou technologique pour les jeunes résidant du QPV est de 23,8% - 35,7 % en filière professionnelle

Ils sont 56,5 % des jeunes, résidant du QPV, entre 16 et 25 ans à n'être ni scolarisés ni en emploi

Emploi - Revenus et tissu économique (données 2021-2022) :

le taux d'emploi des 15-64 ans est de 31,1%

31 contrats aidés

915 demandeurs d'emploi toutes catégories soit 22,1%

16,2% des ménages sont imposés

le revenu médian est de 980 € - pour 34,4% des ménages les revenus disponibles sont issus des prestations sociales

45 établissements sont recensés dans le quartier - dans les domaines plutôt des commerces, hébergements ou restauration (40%)

Logement (données 2022) :

le quartier est composé de 88% de résidences principales - à 98,8 % des appartements construits principalement entre 1946 et 1970 - et 85,7% d'entre eux sont des logements sociaux - la surface la plus fréquente est entre 60 et 80 m2

les habitants sont à 93,2% locataire

Le taux de rotation en logement social est de 11,3% (/12,5% pour la commune)

Quartier Montreuil

Démographie -données 2018

1461 habitants soit % de la population - taux de pauvreté de 55,5 % (88% de la population couverte par au moins une prestation de la CAF)

52,2 % de femmes (52,2% pour la commune) et 37,2% de moins de 25 ans (31,7% pour la commune)

57,1 % de ménage de 1 personne (48,9% pour la commune)

13,5 % de population de nationalité étrangère (6,9 pour la commune)

Education (données 2021):

1 école maternelle + 1 élémentaire soit 298 enfants scolarisés du QPV

1 collège avec 119 enfants scolarisés du QPV

4 lycées sur la commune de Laon avec 20 enfants scolarisés résidents du QPV (filière générale ou technologique)

taux de retard en 3ème 48,4% pour les élèves résidant dans le QPV

Ils sont 34,6 % des jeunes, résidant du QPV, entre 16 et 25 ans à n'être ni scolarisés ni en emploi

Emploi - Revenus et tissu économique (données 2021-2022) :

le taux d'emploi des 15-64 ans est de 38,9 %

19 contrats aidés

349 demandeurs d'emploi toutes catégories soit 22,1%

20,4 % des ménages sont imposés

le revenu médian est de 1050 € - pour 28,4% des ménages les revenus disponibles sont issus des prestations sociales

43 établissements sont recensés dans le quartier - dans les domaines plutôt des commerces, hébergements ou restauration (34,9%)

Logement (données 2022) :

le quartier est composé de 89,2% de résidences principales - à 91 % des appartements construits principalement entre 1971-1990 - et 90,2% d'entre eux sont des logements sociaux (construction 1946-1970) - la surface la plus fréquente est entre 60 et 80 m²

les habitants sont à 91,8% locataire

Le taux de rotation en logement social est de 14,5% (/12,5% pour la commune)